

## Doc. Réf. 4 Fréquence des registres et des documents alternatifs à conserver (version juillet 2024)<sup>1</sup>

### À mettre à jour au besoin

		✓
<b>Registre 3</b>	<a href="#">Traitement et identification des veaux</a> (p. 82 CC)	
<b>Registre 5</b>	<a href="#">Réception des aliments</a> (p. 84 CC)	
<b>Registre 7 (si applicable)</b>	<a href="#">Mélange des aliments médicamenteux (eau, lait et ration)</a> (p. 86 CC)	
<b>Registre 9</b>	<a href="#">Sorties des veaux</a> (p. 88 CC)	
<b>Registres 11 et 12 (VG seulement)</b>	<a href="#">Déclaration d'expédition</a> (p. 90-91 CC) – peut remplacer le registre 9 (le détail des sorties doit quand même être disponible sur demande – rapport disponible en ligne sur l' <a href="#">extranet VGF</a> et <a href="#">extranet VGP</a> qui utilisent <a href="#">RegiVeau</a> )	
<b>Registre 13</b>	<a href="#">Visiteurs</a> (p. 92 CC)	
<b>Registre 14</b>	<a href="#">Contrôle de la vermine</a> (p. 93 CC)	
<b>Registre 15 (VG seulement)</b>	<a href="#">Formation</a> (p. 95 CC)	

### Annuellement

		✓
<b>Registre 1</b>	<a href="#">Engagement du producteur</a> (p. 69 CC)	
<b>Registre 2 (VL seulement)</b>	Auto déclaration (p. 77 CC) – ne pas remplir l'année de l'audit	
<b>Registre 8 (VGF seulement)</b>	<a href="#">Balances</a> (p. 87 CC)	
<b>Doc. Réf. 1 (VG seulement)</b> Note : la même déclaration s'applique au VL dans son RMMVL	<a href="#">Déclaration annuelle du producteur de veaux de grain sur l'utilisation des médicaments ou substances interdits</a> (P. 123 CC)	
<b>Registre 6 (tout dépendamment des vétérinaires)</b>	<a href="#">Ordonnance vétérinaire</a> (p. 85 CC) – mise à jour annuelle minimale	
<b>Registre 16</b>	<a href="#">Qualité de l'eau</a> (p. 96 CC)	

### Tous les 7 ans

		✓
<b>Doc. Réf. 13 (VG seulement)</b>	<a href="#">Programme alimentaire</a> (p. 151 CC)	

### À mettre à jour en cas de modification

		✓
<b>Doc. Réf. 8</b>	<a href="#">Engagement politique qualité</a> (p. 133 CC) – à changer si la propriété des veaux change – à afficher sur les lieux d'élevage (souvent trouvé à l'entrée)	
<b>Tous les protocoles écrits qui s'appliquent à l'entreprise</b>	<a href="#">Exemples de protocoles écrits</a> (p. 101 CC)	
<b>Doc. Réf. 11 et 12</b>	<a href="#">Lettre d'engagement fournisseur et transporteur</a> (p. 149-150 CC)	

<sup>1</sup> Document adapté de l'*Aide-mémoire concernant les documents à conserver* du programme proAction

<sup>2</sup> CC = cahier des charges